

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA CONSTRUCTION, DE L'URBA-
NISME ET DE L'HABITAT

DECRET N° 84/792 du 7/08/84 /AD
/MTPCUH/RNTP
portant promotion au titre de l'année
1983 des Ingénieurs des cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Travaux Publics).-

DIRECTION GENERALE DE LA REGIE
NATIONALE DES TRANSPORTS ET DES
TRAVAUX PUBLICS

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

- Vu la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- Vu le décret 60-90/FP du 3/3/60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;
- Vu le décret 62-130/ME du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- Vu le décret 62-197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu le décret 62-198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI;
- Vu le décret 65-170/FP du 25/6/65 réglementant l'avancement des fonctionnaires;
- Vu le décret 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62-196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- Vu le décret 79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- Vu le décret 80/630 du 27/12/80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
- Vu le rectificatif n° 81/016 du 26/01/81 au décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- Vu le décret 81/017 du 26/01/81 relatif aux intérimis des membres du Gouvernement;
- Vu le décret 83/320 du 3/05/83 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres;
- Vu le décret n° 84/791 /MTPCUH/RNTP du 7/08/84 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 des Ingénieurs des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics).

DG/RNTP

DFP

DGB

DCF

ARTICLE Ier. - Sont promus aux échelons ci-après/ au titre de l'année 1983, les Ingénieurs des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) dont les noms suivent :
ACC = Néant.

Au 2ème échelon

- HYLENDO-MASSOUEMA Dieudonné p/c du 16/01/83, DCUH Brazzaville
- NKODIA Gérard p/c du 09/06/83, RNTP Brazzaville
- KIYINDOU-NZO p/c du 16/01/83, DR.CUH Sibiti
- NGOMA Alexandre p/c du 14/03/83, Base Aérienne Brazzaville
- LEBOKOLO-MOUANGATONDOTIMBOREY p/c du 17/10/83, DCUH Brazzaville
- NDALLA Laurent p/c du 16/08/83, DCUH Brazzaville

Au 3ème échelon

- KOMBO Gilbert p/c du 3/12/83, CRETH Brazzaville
- IBRAHIM-MAMADOU p/c du 8/11/83, CRETH Brazzaville
- MAKOLOBONGO Maurice p/c du 7/11/83, SGI Brazzaville
- BOBIANGA Jean-Ignace p/c du 01/06/83, SGI Brazzaville
- MBAUCAUD Jean-Mathieu-Séraphin p/c du 01/12/83, RNTP Pointe-Noire.
- ESSIE Germain p/c du 01/12/83, RNTP Pointe-Noire
- OBAMI Jules p/c du 01/09/83, SGE Brazzaville

Au 4ème échelon

- BABINDAMANA Maurice p/c du 01/01/83, Dépt. Economie BP.1 Bville
- DOMO Alphonse p/c du 01/11/83, CRETH Brazzaville
- GATSONO François p/c du 13/09/83, Stage France
- TOUTOU-MATSANGA François p/c du 01/07/83, Mairie Pointe-Noire

Au 6ème échelon

- MINGUIEL Jean p/c du 26/12/83, Mini-TPCUH Brazzaville
- MABOUNGA Daniel p/c du 26/12/83, RNTP Brazzaville

Au 8ème échelon

- DEMBA-NTELO Félix p/c du 02/01/83, CRETH Brazzaville

... / ...

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement
Le Ministre des Travaux Publics
de la Construction, de l'Urbanisme
et de l'Habitat,

Lt. Colonel Benoît MOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

BRAZZAVILLE, le 7 AOUT 1984

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC	1	- SGCM/BC	3
- MTPCUH	2	- DFP	2
- DGB	2	- DG/RNTP	50
- DCUH	2	- Base Aérienne.....	2
- CRETH	2	- SGI	2
- SOPROGI	2	- SGE	2
- Dépt. Economie	2	- Mairie Pointe-Noire.....	2
- SONACO	2	- Barrage Mouyondzi	2
- ASECNA	2	- Dossiers.....	40
- Intéressés	20		